

Règlementation sur l'installation et l'entretien des fosses

Si vous ne pouvez pas être relié au réseau du tout-à-l'égout, vous devez disposer d'un système d'assainissement autonome pour traiter vos eaux usées avant d'être rejetées dans le milieu naturel, pour protéger l'environnement.

Pour être efficace, ce dispositif doit être bien installé et bien entretenu.

1 - La conception de ces installations est dicté par le Document Technique Unifié : XP DTU 64.1 (03 2007) et la norme européenne EN 125566-3.

- Le volume de la fosse toutes eaux est lié au nombre de pièces: soit 3m³ pour 5 pièces en comptant 1m³ de plus par pièce supplémentaire.
- Le bon fonctionnement de l'ouvrage impose également à l'utilisateur: -de maintenir les ouvrages en dehors de toute zone de circulation ou de stationnement de véhicule, des zones de cultures ou de stockage de charges lourdes
 - d'éloigner tout arbre et plantation du dispositif d'assainissement
 - de vérifier, lors de la pose, le sens de la fosse pour que l'arrivée et le départ soient bien disposées.
 - de maintenir perméable à l'air et à l'eau la surface du dispositif(toute construction ou tout revêtement étanche est interdit au-dessus du dispositif)
 - de s'assurer que les eaux de pluie ne se mélangent pas avec les eaux usées même dans l'épandage souterrain
 - de conserver en permanence l'accessibilité aux ouvrages et aux regards
 - d'assurer régulièrement les opérations d'entretien

Rôle des SPANC

Les communes ou les communautés de communes ont dû créer des SPANC (Service Pour l'assainissement Non Collectif) suite à l'arrêté du 6 Mai 1996 (site: [legifrance](#)).

Leur objectif est de contrôler la conception et le bon fonctionnement du système d'assainissement non collectif existant et à venir. Ils vérifient si toutes les eaux usées sortant de la maison sont bien reliées à la fosse, et mesurent le niveau des boues dans la fosse. Un bilan sanitaire et pollutions est établi avec des recommandations si nécessaire de réaliser une vidange ou des travaux pour une remise aux normes.

Ces mises aux normes seront obligatoires à compter du 1er Janvier 2013. A priori, 80 % des SPANC devraient avoir fini les diagnostics d'ici 2012, la fréquence de passage pour effectuer le contrôle varie de 4 à 6 ans et moins de 20 % des SPANC ont opté pour les compétences facultatives (organisation des vidanges, travaux en maîtrise d'ouvrage publique) malgré l'avantage que procurent ces services rendus aux usagers. En 2000, avec la Directive Cadre sur l'eau (DCE), l'Europe impose aux pays membres de reconquérir la qualité des eaux d'ici à 2015. La France doit répondre à cet objectif.

Lorsque le SPANC n'est pas encore créé, adressez-vous à votre Mairie

La réglementation-textes officiels (Liens utiles)

Textes de loi | Décrets | Circulaires | Arrêtes sur l'assainissement des eaux usées

Liens vers sites:

www.legifrance.gouv.fr Ecologie.gouv.fr www.ifaa.fr Afnor.org aida.ineris.fr

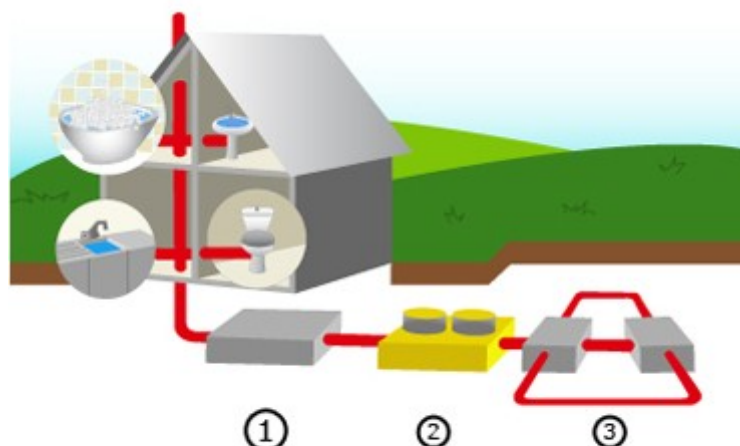
Téléchargez les arrêtés ministériels :

- **Arrêté 22 06 07 JO 2007-07-1-0**
- **Arrêté vidange validation interministérielle 2008 10 18**
- **Arrêté prescriptions techniques 2008 07 11**
- **Modification apporté par la LEMA : Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques (note de synthèse :25.09.2008)**
- Arrête **contrôle validation interministérielle 2008 10 18**
- **loi sur l'eau**
- **Arrêté du 17 décembre 2008**
- **Evaluation de la mise en place et du fonctionnement des spans rapport de phase2**

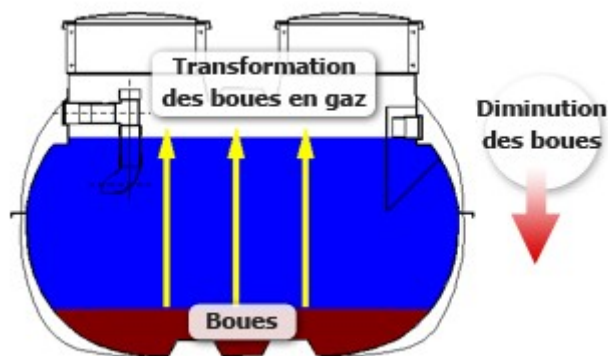
Le fonctionnement d'une fosse septique ou toutes eaux

- La fosse assure la transformation des déchets solides en gaz et l'épuration de l'eau. Les rejets sont propres et sains. Les gaz constitués de carbone d'origine recyclable ne présentent aucun danger pour l'homme et l'environnement. L'assainissement individuel permet de traiter les déchets sur place sans transport.
- Taille : La fosse doit être bien dimensionnée par rapport au nombre de personnes vivant dans la maison, bien ventilée et régulièrement entretenue.
- La fosse toutes eaux reçoit toutes les eaux usées de la maison (toilettes, cuisine, salle de bain..) alors que la fosse septique ne reçoit que l'eau des WC. La fosse laisse passer l'eau mais conserve les matières solides et le papier, qui se transforment en boues puis en en gaz.
- Ce processus de biodégradation est lent et complexe, il se déroule en 3 phases :
 - **La liquéfaction (transformation des matières solides et matières solubles)**
 - **La phase acide (transformation des matières solubles et matières en acides)**
 - **La transformation des acides en gaz**
- L'élément principal du système d'assainissement non collectif est la fosse septique, elle répond à des normes techniques strictes pour être efficace.
- Pérennité : elle est conçue pour durer aussi longtemps que l'habitation, plusieurs dizaines d'années.
- Confort : l'objectif est de vivre aussi confortablement que dans une habitation avec un assainissement collectif, sans désagrément. L'utilisation régulière d'activateurs biologiques pour fosses septiques est vivement recommandée par les constructeurs de fosse pour éviter tout dysfonctionnement (mauvaises odeurs, engorgements...)
 - Économie: une fosse septique qui fonctionne bien est très économique et son entretien avec un activateur permet d'espacer les vidanges.
- Les problèmes courants proviennent souvent de cette dernière étape, appelée digestion anaérobie*, qui peut s'accompagner de mauvaises odeurs ou dans le pire des cas d'engorgement : les matières s'accumulent plus vite qu'elles ne disparaissent, si le niveau des boues atteint 50% de la fosse, celle-ci doit alors être vidangée.

- La transformation des matières solides est assurée par des bactéries, naturellement présentes dans la fosse. Ce sont elles qui assurent la décomposition de la matière : elles digèrent les matières et les transforment en gaz. La solution consiste alors à activer leur développement avec des nutriments et des supports particulièrement favorables à leur multiplication. Il y a des milliards de bactéries dans une fosse. La multiplication des bactéries est exponentielle.
- Pour assurer leur bon développement, il est important de les « nourrir » et de leur fournir un environnement favorable.



- 1 - Bac à graisse
- 2 - Pré-traitement "fosse toutes eaux"
- 3 - Traitement "tranchées d'épandage"



- L'équilibre de la fosse est fragile car il s'agit d'un processus biologique donc vivant, qui peut être perturbé.
- Il y a 2 causes principales de dysfonctionnement :

Les causes liées à la conception

- Installation défectueuse
- Mauvais dimensionnement
- Mauvais écoulements
- Mauvaise ventilation...

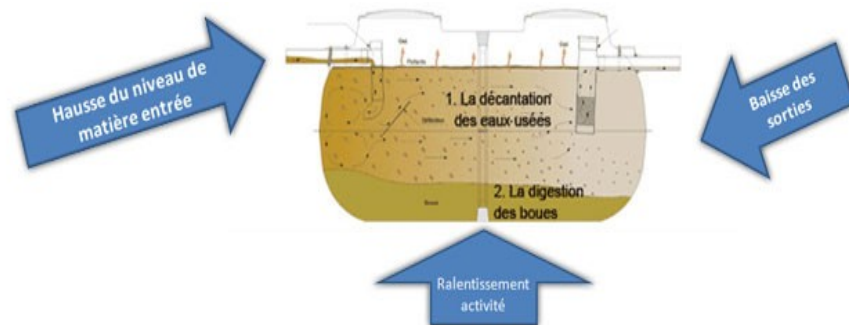
Les causes conjoncturelles

- Le Climat : hausse de la température, humidité
- Augmentation du nombre de personnes
- Utilisation de produits nocifs : Javel, antibiotiques, détergents agressifs...
- Utilisation de papier peu biodégradable

Mauvaise dégradation des matières par les bactéries naturellement présentes dans la fosse

Il y a alors une rupture de l'équilibre entre les entrées et les sorties de matières, qui conduit à l'augmentation du niveau des boues.

- **Pour un bon fonctionnement de la fosse septique, il faut s'assurer de 2 fonctions principales :**



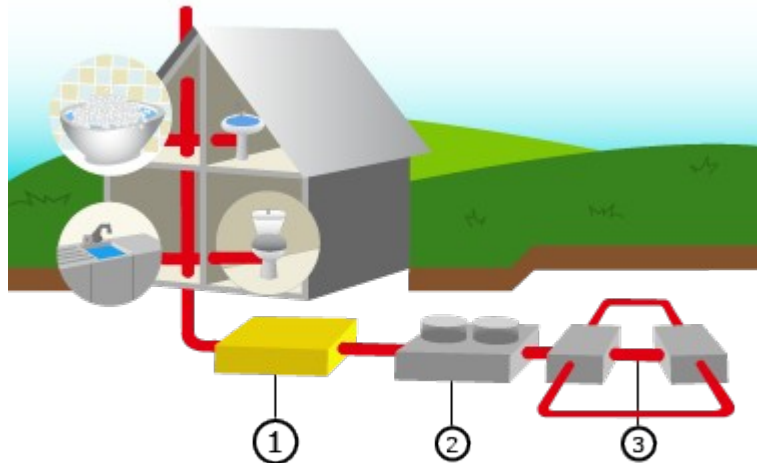
Le fonctionnement du bac à graisses

- Destiné à la rétention des graisses en provenance de la cuisine (200l) ou de l'ensemble des eaux ménagères (500l)
- Rôle du bac à graisses:
 limiter le taux de graisses dans la fosse ou les canalisations, source de fermentations putricides et d'engorgements



Un **bac à graisses** est utilisé pour retenir les graisses afin de faciliter le processus de dégradation des matières dans la fosse. **Il est fortement recommandé lorsque les canalisations entre la maison et la fosse sont supérieures à 10 mètres.**

Il faut vidanger le bac 2 fois par an.



- 1 - Bac à graisses
- 2 - Pré-traitement "fosse toutes eaux"
- 3 - Traitement "tranchées d'épandage"